



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 11 JUIN 2015

Après lecture de notre déclaration liminaire, le Président du CHSCT nous indique qu'il y a effectivement eu des sujets récurrents mais qu'il ne pouvait les écarter d'un revers de la main. Selon lui, les échanges sur ces différents sujets ont été nourris. Pour la CGT, il a été incapable de proposer des solutions et d'entendre les craintes des agents.

Concernant Évreux, le Président prétend qu'il n'a pas le choix :

- La création du service des grands comptes
- La mise en œuvre du Code des Douanes de l'Union
- La centralisation des missions (TSVR à Metz)

Tous ces sujets le contraignent à la fermeture d'Évreux.

La CGT dénonce les arguments avancés par M le Président.

Pour autant, il reste droit dans ses bottes et n'entend pas plier face à l'inquiétude et aux risques psycho-sociaux subis par les agents.

Il va même jusqu'à prétendre que l'ensemble des agents étaient « contents » lors de sa venue à Évreux, malgré l'intervention du médecin de prévention de l'Eure, Mme Istin, qui s'inquiète pour plusieurs agents déjà reçus et en grande souffrance...

La CGT regrette que l'Administration soit plus attentive au commerce qu'à ses agents.

Elle reproche au Président de faire du zèle.

Le Président déclare que l'accord sur l'accompagnement social signé par 3 organisations syndicales (dont la CGT ne fait pas partie) permettra une automaticité de reclassement à la résidence.

Même si le Président évoque que cet accord ait été signé au ministère, la CGT affirme que la DRFIP ne l'a pas signé et que le ministre s'est engagé en son seul nom.

La CGT dénonce avec force cette prétendue automaticité.

Les 3 versants de la fonction publique sont aujourd'hui lourdement touchés par des restructurations et la réforme territoriale viendra asséner le coup de grâce.

Le Président prétend que différentes bascules sont possibles vers d'autres administrations.

Nous lui opposons le fait que les suppressions de lits et de postes dans la Fonction Publique Hospitalière sont loin d'être un gage d'accueil pour les douaniers et que les différences de salaires dans la territoriale (salaire catégorie A Fonction Publique Territoriale = salaire catégorie B Fonction Publique d'État) peuvent être un frein pour les collègues restructurés.

De plus, la garantie de rémunération défendue par nos directeurs n'a aucune valeur puisque celle-ci est dégressive sur 7 ans pour atteindre le salaire dans la fonction publique d'arrivée.

À l'instar, FO se gargarise d'avoir signé l'accord social et se prétend vigilante sur le respect de ces prétendus reclassements.

La CGT lui souhaite bon courage d'autant que la représentante DRFIP pour l'Administration a immédiatement réagi, puisqu'elle sait que son administration est en pleine restructuration et donc dans l'incapacité d'accueillir de nouveaux agents.

En l'absence de réponses à notre déclaration liminaire, nous interpellons MME DEBAN sur les annonces de fermetures de services et de restructurations faites par la DRFIP sur le site intranet Ulysse.

Elle s'étonne tout d'abord de notre réaction pensant avoir répondu par ces annonces à notre volonté d'informer les personnels le plus en amont possible sur tous projets de restructurations.

Elle reconnaît une communication « maladroite », mais ne s'estime pas la mieux placée pour juger de la stratégie dictatoriale adoptée par la DRFIP.

Nous lui rappelons donc l'obligation qui s'impose à nos directions de consulter le CHSCT avant tous projets importants et donc avant la présentation auprès des CTL ; ce qui n'a pas été fait à la DRFIP pour les projets de fermetures de trois trésoreries, pour la fusion des SPF au Havre, et enfin pour la modification des horaires d'ouvertures au public de l'ensemble des sites de Seine Maritime. Pour la CGT, il s'agit bien là d'une violation des prérogatives du CHSCT76 !!!

Sur le financement de l'action CHSCT concernant le Centre des Finances Publiques d'Eu et la fermeture du CFP du Tréport tombant fort à propos, MME DEBAN nous indique que la décision de réaménagement du site d'Eu avait été prise bien avant le projet de fermeture du Tréport. Il n'y a donc pas eu de calcul de la part de la direction.

C'est pourtant un fait !!!

La CGT dénonce le choix de cette action par une direction qui était forcément au courant des futures fermetures « étudiées » par notre directrice depuis le premier CTL de 2014.

1 – Approbation du Procès-Verbal du 31 mars 2015

Voté à l'unanimité

2 – Suivi des avis et propositions du CHSCT

- La note concernant le métier de géomètre est enfin parue le 27 05 2015 !

MME DEBAN nous demande si elle doit la transmettre aux membres du CHSCT alors que nous la réclamons depuis plusieurs mois...

- Des travaux vont être effectués au local TSI rue Michelet au Havre, car l'ambiance thermique y est difficilement supportable. L'assistant de prévention nous informe être en attente de devis.
- Les résultats de la campagne de prélèvement de pollution dans les conteneurs seront présentés au CHSCT ministériel le 6 juillet 2015. La CGT demande à obtenir les conclusions de l'étude. Mr Zerbini prétend qu'il ne les a pas encore...

3 – Mise en œuvre du camion scanner par la BSEC : Avis du CHSCT – Vote

Après lecture par la CGT d'une communication relative à la mise en œuvre du camion-scanner par la BSEC, le Président indique que l'outil mis en place est un outil renouvelé et performant.

Il indique ne pas se cacher derrière le rapport de l'ASN qui stipule que le rayonnement est résiduel et sans aucun danger pour les agents.

La CGT lui répète encore une fois qu'il n'apporte pas de réponses aux inquiétudes des agents et que son seul objectif est de finaliser son projet.

Autant sur le fond que sur la forme (non-respect des 15 jours précédant la séance plénière pour présenter les documents), l'Administration ne respecte ni les instances, ni les votes, ni les représentants du personnel.

Aucun titulaire ne prend part au vote : **ni pour, ni contre, ni abstention.**

Pourtant le Président du CHSCT déclare que l'avis est réputé rendu. Nous lui faisons remarquer que sa démarche s'apparente à un 49-3.

Cette décision est une aberration pour un Président de CHSCT dont la mission première est le respect de la santé et la sécurité des agents.

4 – Rapport annuel de la médecine de prévention

Les années se suivent et se ressemblent. Comme le souligne notre déclaration liminaire, le rapport annuel des médecins de prévention est toujours aussi alarmiste.

Il faut malgré tout noter une hausse du harcèlement dans notre Administration, un mal-être grandissant toutes catégories confondues, une difficulté exponentielle à rendre un service public de qualité.

Le Dr Chadelaud intervient pour ajouter l'iniquité comme nouveau risque psycho-social.

Pour lui, les personnes efficaces, les plus compétentes, sont les plus exposées aux RPS.

La hiérarchie se tourne d'abord vers ces personnes pour palier les suppressions d'emplois et les surcharges de travail dues au manque d'effectifs conséquentes aux suppressions d'emplois.

Il explique que de nombreux agents souffrent de ce nouveau syndrome au sein de l'Administration des douanes :

- iniquité de traitement
- iniquité de mission
- iniquité d'horaire

La CGT dénonce avec force la légèreté avec laquelle l'Administration prend en considération les risques psycho-sociaux au sein de nos ministères !!!

Compte tenu du passage en force de l'Administration et vu le peu de considération apporté aux représentants des personnels ainsi que le peu d'intérêt aux problématiques de santé et sécurité au travail, la CGT et Solidaires décident de quitter la séance.

La CGT ne tolère plus l'attitude révoltante de l'Administration et refuse de lui servir de caution morale afin de satisfaire un dialogue social de surface.

Annexe 1

DÉCLARATION LIMINAIRE CGT DU CHSCT DU 11 JUIN 2015

M LE PRESIDENT,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour votre dernier CHSCT.

Hélas pour les agents, et contrairement à ce que vous affirmerez, votre mandat fut marqué par le non-respect des prérogatives du CHSCT.

Il suffit de regarder l'ordre du jour pour constater que de nombreux points maintes fois évoqués lors des précédentes séances (BSEC/BSEP/Avis du CHSCT sur les PAP) n'ont toujours pas été réglés.

Votre entêtement et votre vision structurelle de l'inter-région vont à l'encontre du bien-être et de l'intérêt des agents.

La fermeture du bureau des douanes d'Évreux va toucher 15 personnes, sans aucunes possibilités de reclassement douanier dans le département de l'Eure.

Contrairement à ce que vous annoncez dans les services, les personnels « restructurés » n'auront aucunes garanties d'intégrer la DRFIP qui elle-même procède à des fermetures et des restructurations de services.

Aussi, en réaction aux propos tenus et aux décisions prises lors du dernier CHSCT, la CGT tient à dénoncer les actions retenues par nos directeurs malgré l'avis négatif de la parité syndicale.

Nous refusons que les crédits CHSCT servent à financer les fermetures de services et nous déplorons les « économies » faites au détriment de la santé et de la sécurité des agents.

Comme va le souligner une nouvelle fois le Rapport Annuel des Médecins de Prévention, les RPS explosent dans notre département « préfigurateur ».

Pour autant, vous ne changez pas de cap et restez sourds à la souffrance des agents.

En bons petits soldats, vous continuez à décliner localement les plans d'austérité européens.

A la Douane comme à la DRFIP, les récentes annonces des directeurs sur de futures restructurations qui aggraverons encore un peu plus nos conditions de travail se sont faites sans aucunes consultations des organisations syndicales pourtant représentatives des personnels.

La méthode utilisée n'est pas sans rappeler la communication catastrophique de la douane sur la fermeture du SYCOSCAN. Elle montre une nouvelle fois votre mépris envers les agents et leurs représentants.

Où s'arrête votre vision ? Où commence votre raison ?

La CGT ne cesse de vous mettre en garde contre ces dérives libérales qui sont en totale contradiction avec un service public de qualité et des conditions de sécurité et de santé au travail décentes.

Le zèle que vous mettez à dérouler votre stratégie de casse à l'emploi n'a d'autre équivalent que votre cynisme à nous présenter les réformes en cours comme des améliorations des conditions de travail.

Les précédents ne manquent pourtant pas à la poste comme aux télécom, et vous n'avez que l'embarras du choix quant aux drames humains qu'engendrerons vos nouvelles visions.

La CGT vous rappelle ici et maintenant votre responsabilité pénale en matière de santé et de sécurité de vos agents et vous demande de ne plus accompagner les réformes qui mettent en

péril nos conditions de travail.

Annexe 2



CHSCT MÉPRISÉ = AGENTS EN DANGER

Les représentants des personnels CGT et Solidaires ont quitté ce jour la séance du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail 76 après le rapport annuel des médecins de prévention, alarmiste pour les conditions de travail et la santé des agents.

À la DRFIP, la diffusion sur Intranet de cinq fermetures de services sans consultation préalable, ni des agents ni de leurs représentants, démontre le mépris de la direction locale envers le personnel.

Malgré la demande d'expertise extérieure et les non-réponses de l'Administration concernant les inquiétudes du personnel, la direction des douanes décide de passer en force et de valider la mise en œuvre du camion scanner au mépris de l'avis des représentants du personnel et au détriment des conditions de travail des agents.

Les représentants CGT et Solidaires exigent que les prérogatives du CHSCT soient respectées et refusent que le CHSCT ne serve qu'à accompagner la dégradation des conditions de travail, conséquence des restructurations et des fermetures de services.

Rouen, le 11 juin 2015